

Le Conseil municipal de Salies-de-Béarn se réunira en séance ordinaire à la Mairie le

Jeudi 23 mars 2023 à 18h30

dans la salle ordinaire des séances à l'effet de procéder à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

- 0. Procès-verbal de la séance précédente
- 1. Approbation du compte de gestion 2022 Budget principal
- 2. Approbation du compte administratif 2022 Budget principal
- 3. Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe Assainissement
- 4. Approbation du compte administratif 2022 Budget annexe Assainissement
- 5. Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe Lotissement
- 6. Affectation des résultats 2022 Budget principal
- 7. Affectation des résultats 2022 Budget annexe Assainissement
- 8. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- 9. Mise à jour du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la Commune de Salies-de-Béarn suite à l'approbation de la révision du PLU
- 10. Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture
- 11. Attribution du lot n°2 Espaces verts marché Aménagement paysager du Jardin public
- 12. Création d'emplois saisonniers été 2023 renfort services techniques
- 13. Convention avec l'association Lacaze aux Sottises
- 14. Rapport sur les orientations budgétaires
- 15. Informations et questions diverses

Le Maire,

Thierry CABANNE